

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 8 avril 2025.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-René AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON.

POUVOIRS : Stéphanie HOuset à Lilian CHAMBONNET, Guy LE DROGO à Geneviève BOUIX, Dorian DANTIN à Patrick GROUPIERRE, Agnès PAGES à Pierre TRAPIER, Claude ILLY à Marie-José BAYOUD-TORRES, Sandrine AUGIER à Jean-Michel BOCHATON

Objet : TERRITOIRE D'ENERGIE DROME – Approbation du projet d'aménagement esthétique des réseaux électriques
Dossier n° 262520019AER

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification esthétique

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rues Gérard PHILIPPE et Francis JOURDAIN à partir du poste ROUTE DE BEAUVALLON

Dépense prévisionnelle HT	75 185.89 €
Dont frais de gestion : 3 580.28 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par Territoire d'Energie Drôme	48 870.83 €
Participation communale :	26 315.06 €

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide par 33 voix Pour :

- 1) D'approuver le projet établi par le Territoire d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'énergie Drôme et ENEDIS
- 2) D'Approuver le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 3) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 4) De décider de financer comme suit la part communale à hauteur de : 26 315.06 €
- 5) De s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur du Territoire d'Energie Drôme.

- 6) De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable du ce dossier.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le **15 AVR. 2025**



Le Maire,